

Objectif environnement



Le journal du Syndicat Mixte du Val de Loir pour collectes et traitement des déchets

JUILLET 2019 / N° 45

Réaliser des travaux en protégeant l'**ENVIRONNEMENT** et notre **SANTÉ**



Prévention



Bricoler au naturel

Déchèteries



Quelques règles d'usage

Tri



Les textiles

Édito

L'été est un moment propice au rangement, à la décoration, à la rénovation de la maison...

Dans ce nouveau numéro, nous vous donnons des conseils pour bricoler sainement et en limitant la production de déchets. Les déchèteries vont être très fréquentées durant ces deux mois. Pour assurer un bon fonctionnement des sites et favoriser la sécurité de chacun, le Syndicat souhaite rappeler quelques règles d'usage. Bonne lecture.

Jean-Louis Yvernault

Président du Syndicat Mixte du Val de Loir pour collectes et traitement des déchets

C'est l'actu

Le chiffre du mois

- 6 %

c'est le pourcentage d'évolution de la production de déchets (déchets des ménages, des entreprises, des communes) entre 2007 et 2016 en France (Déchets chiffres-clés ADEME 2018).

Elle est ainsi passée de 543 à 511 kg par habitant, résultat du changement de nos comportements (compostage, réutilisation, réparation).



Gobelets, pailles et assiettes jetables en plastique : interdits en 2021

Afin de réduire notre consommation de plastique, l'Union Européenne a décidé en mars la fin progressive des produits en plastique à usage unique d'ici à 2021.

Des « outils » du quotidien, comme les cotons-tiges, les pailles, ou encore les couverts sont concernés.

Modifions dès à présent nos habitudes : pour le bureau un mug en terre cuite, pour le pique-nique de la vaisselle réutilisable, et pour siroter une boisson rafraîchissante, une paille en bambou !

Les déchèteries sont passées aux horaires d'été

Jusqu'au 15 octobre, les déchèteries sont plus largement ouvertes aux usagers (plus tôt le matin, plus tard le soir). Retrouvez les détails des horaires en dernière page.



AOÛT 15 Jour férié, pensez au décalage de la collecte de vos déchets

Vous êtes habituellement collecté le jeudi ou le vendredi... En raison du 15 Août férié et non travaillé, le ramassage de vos déchets sera décalé au lendemain.

Les collectes du lundi 12, mardi 13 et mercredi 14 août restent inchangées.

⚠ Les déchèteries ainsi que les bureaux du Syndicat seront fermés le **jeudi 15 août**.



L'été est souvent l'occasion de rénover ou d'embellir votre maison. Mais pourquoi ne pas envisager ces travaux d'aménagement en polluant moins et en protégeant notre santé.

Optons pour un bricolage écologique.

Traiter le bois

Le bois est le matériau de construction le plus répandu dans le monde. Par ailleurs c'est LE matériau écologique par excellence car il se renouvelle à l'infini et est biodégradable à 100%. Mais, les produits préventifs et curatifs du bois contre les insectes sont de plus en plus toxiques. Pour éviter d'y avoir recours, il existe différentes alternatives.



Le sel de bore

Minéral naturel incolore et inodore, il permet de traiter les bois d'une manière préventive contre l'attaque des insectes et des champignons. Utilisé en extérieur le bois doit ensuite être protégé par de la lasure bois extérieur ou par une peinture à l'huile afin d'éviter qu'il ne soit délavé.

L'huile d'imprégnation

Elle est fabriquée avec des matières premières naturelles et renouvelables. Appliquée en sous-couche sur le bois non traité, les bois à gros pores comme le pin, le peuplier, le hêtre... cette huile permet au support de respirer et a des qualités anti-salissures. Elle s'utilise à l'extérieur comme à l'intérieur (meubles, fenêtres, revêtements bois).

Rénover sa maison

Colles, solvants, peintures... On utilise régulièrement ces produits sans toujours être conscient qu'ils contiennent des composés toxiques qui s'attaquent à nos bronches et sont néfastes pour le système nerveux. Optons pour un bricolage plus sain.

Les peintures naturelles

Ce sont des peintures de haute qualité. Par ailleurs, leur pouvoir de pénétration dans le support est plus important. Elles ont une très bonne durée de vieillissement et sont perméables à la vapeur d'eau, donc « respirent ».



Pour vos sols

Choisissez des carrelages en terre cuite, des parquets en bois massif ou en liège. Pour les moquettes, préférez-les en laine, elles sont moins polluantes.

Des astuces pour entretenir vos outils

• Pour éviter la rouille des outils : placez un morceau de charbon de bois dans votre boîte à outils.



• Piquez vos outils de jardinage dans un seau rempli de sable sec, placé à l'abri des intempéries. Le sable agit comme abrasif.



• Si vos pinceaux sont durcis, laissez-les tremper pendant une heure au minimum dans un bain de vinaigre bouillant. Rincez à l'eau claire.



• Pour entretenir la lame d'une scie, appliquez-y de la cire !

Le saviez-vous ?

Un ménage français utilise sa perceuse en moyenne 1h par an ! Louer ou emprunter un outil est plus économique. Si vous décidez tout de même d'acheter du matériel, assurez-vous qu'il soit de très bonne qualité, il durera plus longtemps.



Déchèteries...
suivons quelques règles
d'usage.



Depuis leur ouverture en 2000, les 4 déchèteries du Syndicat du Val de Loir sont très appréciées des usagers. Les déchets qui y sont déposés sont ensuite orientés vers des filières de traitement ou de valorisation adaptées pour le recyclage, le démantèlement, le compostage...

Pour le bon fonctionnement des sites et la sécurité de chacun, il est important de respecter quelques règles d'usage.



En 2018, plus de
83 000
particuliers

sont venus déposer des
déchets en déchèteries.

LES CONSIGNES DE SECURITÉ

- Il est interdit de **descendre dans les bennes** ou en bas des quais, de pénétrer dans les locaux, en particulier dans l'armoire à déchets dangereux.
- Il est interdit de **fumer ou de consommer de l'alcool** sur le site.
- **La présence des enfants** dans les déchèteries est vivement déconseillée. Il en est de même pour les animaux de compagnie.

LES OBLIGATIONS DES USAGERS

- L'entrée en déchèteries est autorisée, sur présentation d'une carte d'accès «particulier» ou «professionnel».
- A votre arrivée à la déchèterie, vous devez vous présenter à l'agent. Il contrôlera les déchets apportés et vous orientera sur la plate-forme.
- Les agents de déchèteries ont pour missions d'accueillir et d'orienter les usagers vers les différentes filières et de veiller à l'entretien du site. Merci donc de respecter leurs indications.
- Les déchets doivent être triés par catégorie et déposés par vous-même dans les contenants mis à disposition, à l'exception des produits dangereux qui doivent être laissés à l'entrée de l'armoire spécifique.
Si vous venez apporter des déchets lourds ou volumineux, pensez donc à venir à plusieurs car les agents ne sont pas chargés du déversement dans les bennes.
- Vous devez laisser le site aussi propre qu'à votre arrivée, et, si besoin, effectuer un balayage.
- Merci de prendre vos précautions, afin de permettre la fermeture des sites aux horaires indiqués à l'entrée.



Info plus

Le règlement des déchèteries est téléchargeable sur le site internet du Syndicat et consultable dans chaque déchèterie.

Le non-respect de ce règlement est passible d'une amende minimum de

38€



LES DÉCHÈTERIES

LES DÉCHETS ACCEPTÉS

NON VALORISABLES

(encombrants, laine de verre, placoplâtre, papier peint...)

Devenir : non valorisables, ils partent à l'usine d'incinération.



Les objets qui peuvent être réparés ou réutilisés peuvent être donnés ou revendus au lieu d'être jetés ou à défaut être déposés dans le caisson réemploi de la déchèterie de Oizé.



DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

(ordinateurs, aspirateurs, fours...)

Devenir : ils sont démantelés, dépollués et/ou recyclés.



Les appareils qui peuvent être réparés ou réutilisés peuvent être donnés ou revendus au lieu d'être jetés.



BOIS non traité

(cagettes, palettes brutes, tourets...)

Devenir : ils sont recyclés en éléments de particules bois.



HUILES

(huiles de frites, de vidange...)

Devenir : les huiles minérales sont recyclées. Les huiles végétales sont incinérées.



DÉBLAIS ET GRAVATS propres

(tuiles, parpaing, faïence, terres, carrelage...)

Devenir : ils sont enfouis dans des centres d'enfouissement de classe 3.



Penser à enlever les parties plastiques (ex : chasse d'eau, couvercle WC) avant tout dépôt dans la benne.



DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES dans leurs emballages d'origine

(peintures, vernis, herbicides...)

Devenir : ils sont valorisés ou éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement.



Les médicaments peuvent également être repris gratuitement dans les pharmacies.



MÉTAUX

(ferraille, déchets de câble, grillage...)

Devenir : ils sont recyclés en ferraille pour l'industrie.



CARTONS propres, vides et pliés

Devenir : ils sont recyclés en carton et papier.



LE MOBILIER

(armoires, canapés, literies, tables...)

Devenir : il est recyclé dans des centres spécialisés.



Le mobilier qui peut être réparé ou réutilisé peut être déposé dans le caisson réemploi installé sur la déchèterie de Oizé.



LES LAMPES

(lampes à LED, basse consommation, néon...)

Devenir : une partie est recyclée. Le reste est incinéré.



Les lampes usagées peuvent être reprises gratuitement par tout magasin vendant ces produits. Toutes les adresses sur www.malampe.org

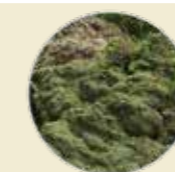


LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Devenir : ils sont broyés sur place puis transformés en compost chez un prestataire.



Ne pas laisser de déchets de ferraille et plastiques. Les déchets fermentescibles peuvent être compostés directement à la maison.



Afin d'éviter la saturation des bennes de stockage, le **dépôt maximum autorisé est limité à 3 m³ par semaine** sur l'ensemble des déchèteries (estimation visuelle du volume par le gardien).



Le dépôt des ordures ménagères, des emballages ménagers (sauf le verre), du papier, de l'amiante, des bouteilles de gaz, est interdit en déchèteries.



Vos vêtements sont usés?
Trop petits? Plus à votre goût? Ils encombrant vos placards.

C'est le moment de faire le tri et de donner une seconde vie à vos textiles usagés !

Quels textiles trier?

Ils se décomposent en 4 catégories :

Petits Vêtements



Grands Vêtements



Linge de maison



Chaussures



Les consignes

- Les vêtements et linge de maison doivent être déposés **propres et secs** dans des sacs fermés.
- Les chaussures doivent être liées par paire. Utilisez un élastique par exemple.
- Mêmes usés ou déchirés, les textiles seront valorisés.
- Ne pas déposer d'articles humides.



Pour connaître les adresses de dépôts, connectez-vous sur : <https://www.lafibredutri.fr/je-depose>

Quelques chiffres

21 conteneurs pour le dépôt des textiles auxquels s'ajoutent les associations.

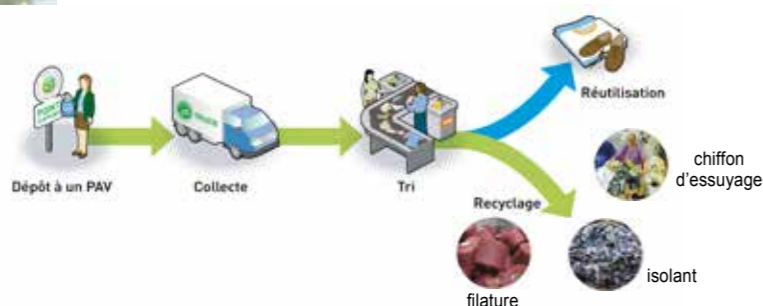
125 tonnes de vêtements ont ainsi collectées en 2018.

Plus d'informations sur www.ecotlc.fr



Que deviennent les textiles usagés ?

Ils sont soit réutilisés pour le marché d'occasion, soit recyclés. Une infime partie est incinérée.



“ La communication au plus près des habitants ”

Dans notre précédent numéro, nous vous annonçons l'arrivée de Nolwenn Jeanneteau au Syndicat, en tant que volontaire en service civique pour une mission de « préservation de l'environnement par une meilleure qualité du tri et par la prévention des déchets ».

Quelles sont ses principales missions au Syndicat ? Interview.



Nolwenn Jeanneteau pouvez-vous tout d'abord présenter votre parcours de formation?

Après l'obtention de mon bac, j'ai réalisé un BTS agricole « gestion et protection de la nature » axé sur la biodiversité, la gestion écologique des espaces naturels sensibles en particulier. J'ai mis en pratique mes connaissances lors d'un stage de 4 mois à Madagascar.

Cette immersion m'a permis de prendre conscience de la problématique des déchets et m'a motivé pour intégrer l'université de Tours afin d'effectuer une licence professionnelle en gestion de l'environnement - métiers des déchets. J'ai réalisé mon stage de fin d'études au sein d'une collectivité avec pour projet d'élaborer un guide destiné aux organisateurs de manifestations afin de les inciter à réduire leur production de déchets.

Quelles ont été vos motivations pour être volontaire au sein du Syndicat du Val de Loir?

Je souhaitais découvrir mieux encore le domaine des déchets et pouvoir partager mon expérience.

Pouvez-vous nous présenter les missions que vous avez déjà réalisées depuis votre arrivée?

Les missions que le Syndicat m'a confiées concernent deux sujets : l'amélioration de la qualité du tri et la prévention des déchets.

Ainsi, je réalise régulièrement des vérifications des bacs de tri avant la collecte afin de vérifier si les consignes de tri sont respectées. En cas d'erreur (une dizaine de maisons sur la cinquantaine contrôlées en moyenne), je me rends chez l'usager ou lui adresse un courrier s'il est absent. Ce n'est pas une sanction mais un moyen d'éviter des refus de tri très coûteux pour la collectivité et donc pour les usagers.

J'ai également rencontré les établissements gros producteurs de déchets (les collèges, les maisons de retraite) afin d'échanger avec eux sur la gestion de leurs déchets. Quels déchets sont triés? Rencontrent-ils des difficultés? Le retour est très positif.

Dans ces établissements, le tri est correctement réalisé. Certains possèdent un composteur pour la valorisation des déchets organiques, d'autres ont un projet d'installation d'un poulailler...

Des réunions d'échange sont actuellement menées avec les collégiens pour développer des actions qui les inciteraient à trier davantage.

Et en ce qui concerne le volet prévention des déchets?

Dans le cadre du programme de prévention mis en place en 2018, j'ai mené des enquêtes de satisfaction auprès des usagers du Syndicat qui avaient apposé un autocollant stop-pub sur leurs boîtes aux lettres ou disposaient d'un composteur.

Si l'opération stop-pub fonctionne correctement, cela est moins le cas pour le compostage. Les usagers demandent plus d'explications, notamment à la mise en place et sollicitent une communication plus régulière et complète sur le sujet.

Le Syndicat va donc œuvrer en ce sens. Il est important que l'habitant reste motivé pour que ses gestes de tri et de prévention perdurent.

Quelles sont les prochaines étapes de vos missions?

Plusieurs écoles ont sollicité une rencontre avec le Syndicat afin de mettre en place ensemble des actions ou des projets autour de la thématique des déchets.

J'ai aussi proposé aux associations « génération mouvement » d'intervenir sur ce sujet.

Je vais par ailleurs continuer à effectuer des vérifications de bacs avant la collecte.

Il faut maintenir une communication de proximité auprès des usagers de notre territoire.

BRÈVES ET BONNES PRATIQUES

Boîtes à lire : prenez, lisez, échangez !



Vous avez lu vos livres plusieurs fois et ne savez plus quoi en faire ? Ne les jetez pas ! Donnez-les, échangez-les ou mettez-les à disposition dans les « boîtes à lire » installées dans plusieurs communes du Syndicat.

Le principe de ces mini-bibliothèques de rue est de faciliter l'accès à la culture pour tous et de favoriser le partage et l'échange.

Comment ça fonctionne ?

Les lecteurs se servent gratuitement dans ces boîtes à lire sans obligation de rapporter les ouvrages empruntés. Ils peuvent s'ils le souhaitent, déposer à leur tour un ouvrage en leur possession.

Pour trouver une boîte à lire près de chez vous : www.boite-a-lire.com



A Vaas, les élèves s'adonnent au jardinage

Depuis plusieurs années, l'association de jardiniers la Serfouette initie les élèves de l'école de Vaas aux travaux de jardinage. Cette année, c'est au tour des maternelles. Les enfants ont appris à planter, entretenir, récolter... Pas de devoir à faire mais chaque séance est l'occasion de découvrir de nouvelles choses (les outils utilisés, les variétés de graines...).

Et en toute dernière séance, la récompense : un bon repas réalisé avec les légumes et fruits du jardin !



Compostez... la terre vous le rendra !



Valorisez vos déchets de cuisine et de jardin !

Le Syndicat propose à ses habitants, contre une petite participation financière, des composteurs de 320 et 800 litres.

Pour obtenir votre composteur, contacter le syndicat au **02.43.94.86.50** ou par mail via contact@syndicatvaldeloir.fr



Commencez par retourner le sol sur lequel sera installé le composteur.

Couvrez le fond d'une couche de petites branches pour faciliter la circulation de l'air.

Déposez d'abord des matières sèches (papier journal, feuilles...) et petit à petit des matières humides (épluchures par exemple).

Stop-pub une simple demande suffit

Vous ne lisez pas la publicité... Pourquoi continuer alors à la recevoir ! Apposez un autocollant Stop-pub sur votre boîte aux lettres et fini les publicités. Mais vous continuerez à recevoir les informations des collectivités (bulletin municipal, Objectif Environnement par exemple).



Comment se procurer votre autocollant ?

En faisant la demande auprès du syndicat du Val de Loir par téléphone (02.43.94.86.50), mail (contact@syndicatvaldeloir.fr) ou en vous rendant directement dans ses bureaux, 5 bis boulevard Fisson 72800 LE LUDE.

DÉCHÈTERIES



Rappel des horaires d'été

Du 15 avril au 15 octobre

Le Lude 02 43 94 13 73

Lundi 9 h - 12 h
Mardi 9 h - 12 h
Mercredi 14 h - 17 h 30
Jeudi 9 h - 12 h
Vendredi 14 h - 17 h 30
Samedi 9 h - 12 h et 14 h - 17 h 30

Verneil-le-Chétif 02 43 46 73 30

Lun 14 h - 17 h 30
Mardi 14 h - 17 h 30
Mercredi 9 h - 12 h
Jeudi 14 h - 17 h 30
Vendredi 14 h - 17 h 30
Samedi 9 h - 12 h et 14 h - 17 h 30

Oizé 02 43 77 03 22

Lundi 9 h - 12 h et 14 h - 18 h
Mardi 14 h - 18 h
Mercredi 9 h - 12 h
Jeudi 14 h - 18 h
Vendredi 9 h - 12 h et 14 h - 18 h
Samedi 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

Château du Loir 02 43 46 72 24

Lundi 9 h - 12 h et 14 h - 18 h
Mardi 9 h - 12 h
Mercredi 14 h - 18 h
Jeudi 9 h - 12 h
Vendredi 9 h - 12 h et 14 h - 18 h
Samedi 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

Merci de prendre vos précautions afin de permettre la fermeture des sites aux horaires indiquées à l'entrée.